



## SOCIÉTÉ DES USINES DE L'ORBE

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à

### L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

du vendredi 30 mars 2007, à 17 h 30, à Orbe, Aula du Collège de Chantemerle.

Feuille de présence ouverte dès 17 h.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion et comptes annuels de l'exercice 2006 avec communication du rapport de révision.  
*Proposition: approbation.*
2. Emploi du solde à disposition de Fr. 997 715.18, résultant du bilan  
*Proposition: le solde au bilan est affecté de la manière suivante:*

- distribution d'un dividende brut de 12%, soit Fr. 60.- par action, total	Fr. 128 160.00
- attribution à la réserve générale	Fr. 00.00
- attribution à autres réserves	Fr. 00.00
- report à compte nouveau	Fr. 869 555.18
Solde au bilan	<u>Fr. 997 715.18</u>
3. Décharge aux membres du conseil d'administration  
*Proposition: décharge pour l'exercice 2006.*
4. Abrogation de l'article 15 alinéa 2 des statuts  
*Proposition: adoption de la proposition du conseil d'administration objet d'un document distinct*
5. Modification de l'article 16 des statuts  
*Proposition: adoption de la proposition du conseil d'administration objet d'un document distinct*
6. Modification de l'article 19 des statuts  
*Proposition: adoption de la proposition du conseil d'administration objet d'un document distinct*
7. Elections  
*Proposition: - réélection de MM. Rémy Freimüller, Daniel Malherbe et Philippe Mamie, comme membres du conseil d'administration pour une nouvelle période statutaire de 3 ans;*  
*- élection de MM. René Bourgeois, de et à Ballaigues, Jacques-André Mayor, d'Echallens, à Orbe, et Claude Recordon, de Bercher, à Orbe, comme membres du conseil d'administration pour une période statutaire de 3 ans;*  
*- élection de la fiduciaire BfB Fidam révision en qualité d'organe de révision pour une période statutaire de 1 an.*
8. Propositions individuelles et divers  
*Les propositions individuelles doivent parvenir au conseil d'administration par écrit, au moins 10 jours avant l'assemblée générale.*

Le rapport de gestion, le rapport de révision et les documents mentionnés aux points 5 à 7 de l'ordre du jour sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société. Tout actionnaire inscrit au registre des actions reçoit une convocation personnelle accompagnée des documents susmentionnés.

Orbe, le 1er mars 2007

Le conseil d'administration